


Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 12 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le 
ID : 085-218502771-20220912-20220912001-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, Mme CHARITÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNERO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony (à partir du point n°2), M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick. Mme FERRÉ Dolorès (suppléante).

Excusés : M. CHABOT Thierry, M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Votants : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Date de convocation : 06 septembre 2022

Monsieur Éric GOURAUD a été désigné secrétaire de séance.

AVENANTS MARCHÉ DE TRAVAUX DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL
Délibération n° 2022-09-12-001

Pour rappel, les travaux de réhabilitation du terrain de football et de ses infrastructures ont fait l'objet d'un marché de travaux en 12 lots.

Certains ajouts de travaux sont nécessaires :

- Avenant n°01 : Lot 10 – électricité courants faibles – SARL BESSE
Alimentation éclairage terrain
Montant initial du marché : 22 287 € HT
Nouveau montant : 23 906.81 € HT
Soit un avenant de + 1 619.81 € HT

- Avenant n°01 : Lot 01 - terrassement VRD assainissement - BULTEAU TP
Pose de fourreaux pour l'éclairage du terrain et mise en place d'un drain au pied du bar existant
Montant initial du marché : 69 278.63 € HT
Nouveau montant : 72 114.63 € HT
Soit un avenant de + 2 836.00 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité de signer les avenants mentionnés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la signature des avenants mentionnés ci-dessus au marché de travaux des vestiaires du stade de football ;

Autorise le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision;
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ



Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 12 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le 
ID : 085-218502771-20220912-20220912002-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, Mme CHARITÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNERO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony (à partir du point n°2), M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick. Mme FERRÉ Dolorès (suppléante).

Excusés : M. CHABOT Thierry, M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Votants : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Date de convocation : 06 septembre 2022

Monsieur Éric GOURAUD a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PRESBYTERE
Délibération n° 2022-09-12-002

Pour rappel, la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du presbytère a été attribuée au cabinet Benoit ROTTELEUR Architecte pour un montant de 35 020.00 € H.T avec un montant des travaux estimé à 340 000 € HT.

L'estimatif des travaux étant revu à la hausse (522 000 € HT), un avenant est proposé par le maître d'œuvre.

Montant initial du marché : 35 020.00 € HT

Nouveau montant : 53 766.00 € HT

Soit un avenant de + 18 746.00 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant mentionné ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la signature de l'avenant mentionné ci-dessus au marché de maîtrise d'œuvre du presbytère;

Autorise le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ

